

ALPES

Alliance pour l'emploi et la solidarité



MISSION LOCALE METROPOLE NORD-OUEST

Rapport d'activité 2024

Sommaire

1. Le public
2. Les Périodes de Mise en Situation Professionnelle
3. La formation
4. L'emploi
5. L'alternance
6. Le Service Civique
7. Citoyenneté
8. La Mobilité Internationale
9. Les dispositifs d'accompagnement
10. La santé
11. Les actions de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire
12. Les aides financières
13. La labellisation

1) Le Public

I. Les nouveaux accueils

a. Les communes de résidence

La ML MNO a réalisé **745** nouvelles inscriptions en 2024.

Commune	Nombre de jeunes en 1er accueil	Dont jeunes résidant dans un Quartier Politique de la Ville
La Madeleine	109	/
Lambersart	185	28
Lompret	3	/
Marcq-en-Barœul	124	23
Marquette-lez-Lille	85	/
Pérenchies	64	/
Quesnoy-sur-Deûle	27	/
Saint-André-lez-Lille	59	/
Verlinghem	8	/
Wambrechies	81	/
Total général :	745	51

Le nombre de jeunes nouvellement inscrits a progressé de **10 %** par rapport à 2023.

I. Les nouveaux accueils

b. Les caractéristiques

Age à la date du 1^{er} accueil / Niveau de qualification

	Supérieur au BAC	BAC	BEP/CAP	Aucun diplôme
16 - 17 ans	/	14	13	182
18 - 21 ans	30	165	39	138
22 - 25 ans	48	44	14	58
Total	78	223	66	378

Sexe / Age

	16 - 17 ans	18 - 21 ans	22 - 25 ans	Total :
Femmes	82	165	89	336
Hommes	127	207	75	409
Total	209	372	164	745

Titulaire Permis B	21 %	Logement parents	57 %
Non Titulaire	79 %	Logement autonome	17 %
		Logement précaire	26 %

✓ **60 %** ont un niveau inférieur au BAC (57 % en 2023).

✓ **45 %** des nouveaux inscrits sont des femmes (49 % en 2023).

✓ **28 %** sont âgés de 16 à 17 ans (23 % en 2023).

II. Les jeunes accompagnés

a. Les communes de résidence

Commune	Nombre de jeunes en contact	Dont nombre de jeunes reçus en entretien
La Madeleine	376	280
Lambersart	504	416
Lompret	14	9
Marcq-en-Barœul	470	343
Marquette-lez-Lille	235	179
Pérenchies	138	114
Quesnoy-sur-Deûle	96	80
Saint-André-lez-Lille	176	153
Verlinghem	19	18
Wambrechies	245	143
Total général :	2 273	1 735

- Le nombre de jeunes accompagnés a progressé de **6 %** par rapport à 2023.
- 134 jeunes QPV ont été accompagnés en 2024 (73 jeunes du Pacot-Vandracq à Lambersart et 61 jeunes de la Briqueterie à Marcq-en-Barœul).

II. Les jeunes accompagnés

b. Les caractéristiques

➤ **62 %** des jeunes ont un niveau inférieur au BAC (contre 60 % en 2023)

➤ **45 %** des jeunes accompagnés ont entre 18 et 21 ans

➤ **54 %** des jeunes sont des hommes

Niveau de qualification (validé)

Supérieur au BAC	BAC	BEP/CAP	Aucun diplôme
152	503	168	912
Total : 1 735 jeunes reçus en entretien			

Age

16 - 17 ans	18 - 21 ans	22 - 25 ans	26 et +
11 %	45 %	40 %	4 %
Age calculé au 31/12/2024			

Sexe

Femmes	Hommes	Total :
795	940	1 735

II. Les jeunes accompagnés

c. Les contacts

33 305 contacts dont 16 975 entretiens (entretien individuel ou information collective / atelier).

Nature	Nombre de contacts
Entretien	16 975
SMS	5 469
E-mail	5 077
Téléphone	4 336
Autres (courrier, médiation, visite...)	1 448
Total :	33 305

Le nombre d'entretiens a progressé de **2 %** par rapport à 2023.

II. Les jeunes accompagnés

d. Les contacts par commune

Commune	Nombre de contacts	Dont entretiens (ateliers, informations collectives, entretiens individuels)
La Madeleine	5 328	2 805
Lambersart	7 021	3 679
Lompret	206	72
Marcq-en-Barœul	8 243	4 190
Marquette-lez-Lille	3 054	1 574
Pérenchies	2 161	1 186
Quesnoy-sur-Deûle	2 110	1 051
Saint-André-lez-Lille	2 864	1 317
Verlinghem	302	130
Wambrechies	2 016	971
Total général :	33 305	16 975

II. Les jeunes accompagnés

e. Les propositions

30 421 propositions ont été formulées (dont 26 % sur la thématique Emploi).

Thématiques	Nombre de propositions
Accès à l'emploi	7 793
Formation	2 128
Projet professionnel / Orientation	8 825
Insertion sociale (santé, logement, ressources, mobilité, justice, ...)	11 675
Total :	30 421

2) Les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel

I. Les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel

Objectif : découvrir l'entreprise, explorer un métier, confirmer son projet professionnel, repérer ses capacités ou identifier les compétences nécessaires.

Commune	Nombre de Périodes de Mise en Situation Professionnelle
La Madeleine	17
Lambersart	55
Lompret	1
Marcq-en-Barœul	41
Marquette-lez-Lille	20
Pérenchies	24
Quesnoy-sur-Deûle	18
Saint-André-lez-Lille	18
Verlinghem	1
Wambrechies	10
Total général :	205

- 53 % des jeunes qui réalisent une période d'immersion n'ont aucun diplôme validé.
- 56 % sont des jeunes femmes (contre 53 % en 2023).
- 72 jeunes ont participé à 16 ateliers de découverte des métiers via l'utilisation de Casques de Réalité Virtuelle

3) La Formation

I. Les entrées en formation

a. Les caractéristiques

➤ Le nombre de jeunes entrés en formation a augmenté de 36 % (638 jeunes en 2024 contre 468 jeunes en 2023).

➤ 75 % des jeunes entrés en formation ont intégré une étape qualifiante ou pré-qualifiante.

➤ Le secteur de l'Hôtellerie et de la Restauration représente 18 % des formations.

➤ **638 jeunes ont bénéficié de 714 actions de formation.**

Type de situation	Nombre de situations
Autres formations (AFPA, CPF, ...)	293
Conseil Régional	229
Formation initiale	192
Total :	714

Sexe

Femmes	Hommes	Total :
275	363	638

Niveau de qualification du jeune avant l'entrée en formation

BAC et plus	BEP/CAP	Aucun diplôme
240	44	354

I. Les entrées en formation

b. Répartition par commune

Commune	Nombre d'entrées en formation en 2024
La Madeleine	90
Lambersart	151
Lompret	10
Marcq-en-Barœul	125
Marquette-lez-Lille	84
Pérenchies	51
Quesnoy-sur-Deûle	28
Saint-André-lez-Lille	64
Verlinghem	6
Wambrechies	105
Total général :	714

4) L'emploi (dont l'Alternance)

I. Les situations emploi

a. Les contrats signés en 2024

➤ 781 jeunes ont bénéficié de 1 959 situations emploi.

CDD	818
Intérim / Saisonnier	873
Alternance	128
CDI (dont CIE en CDI)	117
Contrat Unique d'Insertion (PEC et CIE en CDD)	17
Auto entrepreneur – Créateur/Repreneur d'entreprise	6
Total :	1 959

- Une augmentation de 3 % du nombre de contrats signés.
- Une augmentation de 32 % des contrats en Intérim.
- Les métiers du Transport et de la Logistique représentent 22 % des contrats signés.

I. Les situations emploi

b. Les caractéristiques des jeunes accédant à l'emploi

➤ Principaux domaines (contrats signés en 2024) :

- ✓ Transport et Logistique : 22 %
- ✓ Commerce, Vente et Grande distribution : 20 %
- ✓ Service A la Personne : 17 %
- ✓ Hôtellerie, Restauration et Tourisme : 16 %
- ✓ Construction, Bâtiment et Travaux Publics : 10 %

➤ 54 % sont des hommes.

➤ 51 % ont entre 22 et 25 ans.

➤ 55 % ont un niveau inférieur au BAC.

Supérieur au BAC	BAC	BEP/CAP	Aucun diplôme
77	271	91	342
		Total :	781

I. Les situations emploi

c. Répartition par commune

Commune	Nombre de contrats de travail signés en 2024
La Madeleine	391
Lammersart	406
Lompret	7
Marcq-en-Barœul	391
Marquette-lez-Lille	234
Pérenchies	125
Quesnoy-sur-Deûle	79
Saint-André-lez-Lille	201
Verlinghem	33
Wambrechies	92
Total général :	1 959

II. Parcours Emploi Compétences

a. Présentation de la mesure

Objectif de l'action :

Les Parcours Emploi Compétences sont mis en œuvre par la ML MNO en respectant une logique de parcours pour les jeunes et en mobilisant les employeurs ayant la capacité d'offrir aux salariés en PEC un accompagnement renforcé et les conditions d'un parcours insérant, à travers la formation et un engagement à développer les compétences et les qualités professionnelles du salarié. Ce dispositif s'articule autour d'une logique d'alternance d'insertion basée sur le triptyque emploi-formation-accompagnement.

Public ciblé :

Les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Un diagnostic est systématiquement réalisé par la ML MNO pour déterminer la nécessité de recourir au dispositif PEC.

Une attention particulière est portée par la ML MNO pour veiller à la parité Homme/Femme, promouvoir le dispositif auprès du public TH (en lien avec CAP Emploi) et les jeunes relevant des Quartiers Politique de la Ville.

Durée du contrat :

Ce contrat de travail peut être à durée indéterminée ou à durée déterminée (pour une durée de 9 mois minimum). Il peut être conclu pour un temps plein ou un temps partiel (20 heures hebdomadaires minimum).

Structures ciblées :

Tout employeur du secteur non marchand recrutant un demandeur d'emploi : les collectivités territoriales, les autres personnes morales de droit public, les organismes de droit privé à but non lucratif, les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public, les sociétés coopératives d'intérêt collectif.

Bilan 2024 :

- 11 Parcours Emploi Compétences ont été mis en œuvre par la ML MNO en 2024.

II. Parcours Emploi Compétences

b. Répartition par commune

Commune	Nombre de PEC signés en 2024
La Madeleine	1
Lambersart	3
Lompret	/
Marcq-en-Barœul	1
Marquette-lez-Lille	1
Pérenchies	1
Quesnoy-sur-Deûle	1
Saint-André-lez-Lille	2
Verlinghem	/
Wambrechies	1
Total général :	11

5) L'Alternance

I. L'Alternance

a. Atelier d'orientation en 4 modules

Objectif :

Accès et maintien dans l'emploi en Alternance du public suivi par la ML MNO.

Champs d'actions :

Module 1 - Information sur le marché du travail + sensibilisation à l'Alternance

Module 2 - Le volet formation d'un contrat en Alternance

Module 3 - Le volet entreprise d'un contrat en Alternance

Module 4 - Préparation des jeunes sur les offres d'emploi repérées

I. L'Alternance

b. L'accès à l'emploi

128 contrats en Alternance ont été signés en 2024 pour des jeunes accompagnés par la Mission Locale MNO dans le cadre du dispositif Alternance (118 contrats d'Apprentissage et 10 contrats de Professionnalisation).

➤ Répartition par sexe :

- Femmes : 44 %
- Hommes : 56 %

➤ Qualifications préparées :

- Niveau BEP/CAP : 50 %
- Niveau BAC : 19 %
- Supérieur à BAC : 31 %

➤ Principaux secteurs d'activité :

- Commerce, vente et grande distribution : 48 %
- Construction, Bâtiment et Travaux Publics : 13 %
- Support à l'entreprise : 12 %

...

I. L'Alternance

c. Répartition par commune

Commune	Nombre de contrats en Alternance signés en 2024
La Madeleine	13
Lambersart	25
Lompret	1
Marcq-en-Barœul	29
Marquette-lez-Lille	16
Pérenchies	11
Quesnoy-sur-Deûle	6
Saint-André-lez-Lille	16
Verlinghem	1
Wambrechies	10
Total général :	128

I. L'Alternance

d. Le suivi et le maintien dans l'emploi

Objectif :

Repérer les risques de rupture et assurer le maintien dans l'emploi.

249 jeunes en cours de situation Alternance ont bénéficié d'un suivi dans l'emploi (entretiens et/ou contacts téléphoniques). Les contacts ont été réalisés avec les jeunes, les employeurs et les formateurs. Lorsque des difficultés ont été rencontrées, des rendez-vous tripartites ont été proposés.

6) Le Service Civique

I. Service Civique

a. Descriptif de l'action

L'agrément de la Mission Locale MNO :

Depuis le mois de mai 2015, la Mission Locale MNO bénéficie de l'agrément collectif porté par l'UNML au nom des Missions Locales pour permettre aux jeunes du territoire MNO d'intégrer une mission de Service Civique auprès d'Associations.

7 thématiques sont retenues au titre de l'agrément porté par l'UNML : Solidarité, Santé, Education pour tous, Culture et Loisirs, Environnement, Mémoire et Citoyenneté, Intervention d'urgence.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la Mission Locale MNO propose des missions qui se déroulent sur une durée de 6 à 9 mois (24h/semaine).

Les objectifs de l'engagement Service Civique :

L'objectif est de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau **cadre d'engagement**, dans lequel ils pourront gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de **vie d'éducation citoyenne par l'action**, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'aient été leur formation et/ou leurs difficultés antérieures.

L'accueil du volontaire en Service Civique est pensé avant tout comme la rencontre entre un projet relevant de **l'intérêt général**, porté par une Association, et un projet personnel d'engagement d'un jeune.

Le déroulement de l'action mise en œuvre par la Mission Locale MNO :

2 professionnels de la Mission Locale MNO sont affectés à l'action. Ils assurent les missions suivantes :

- Promouvoir le Service Civique auprès des Associations du territoire.
- Promouvoir le Service Civique auprès des jeunes accompagnés par la Mission Locale MNO.
- Participer au repérage du public et organiser les sessions de recrutement.
- Vérifier l'éligibilité du public et contrôler la complétude des dossiers de candidature.
- Mettre en place les formations Civiques et Citoyennes.
- Accompagner le public cible dans la définition de son projet professionnel et mettre en place les étapes de parcours nécessaires.
- Identifier les initiatives citoyennes et collectives menées par des jeunes et favoriser l'échange autour de ces projets.
- Développer le partenariat avec les structures qui disposent de leur propre agrément pour notamment orienter le public du territoire.
- Assurer le suivi administratif du dispositif (ELISA, notifications, contrats, conventions etc.).

I. Service Civique

b. Bilan de l'action

Bilan de l'action :

- 90 jeunes du territoire Métropole Nord-Ouest étaient en cours de mission Service Civique en 2024 (dont 51 jeunes qui ont démarré une mission Service Civique en 2024).

Agrément Mission Locale :

- 8 réunions d'information à destination des jeunes ont été organisées.
- 80 jeunes ont été sensibilisés.
- 1 forum de l'engagement a été organisé dans les locaux de la MDE MNO le 18 octobre. L'objectif de l'action était de permettre aux jeunes du territoire MNO d'intégrer une mission de Service Civique auprès d'Associations du territoire prospectées par la ML MNO et également auprès des structures partenaires disposant de leur propre agrément.
- 26 jeunes se sont engagés en Service Civique dans le cadre de l'agrément ML.
- Organisation de 5 formations Civiques et Citoyennes pour les jeunes engagés en SC : PSC1 (Secourisme), atelier Boîte à outils, collecte pour la Banque Alimentaire, journée Projet d'Avenir, Visite du Parlement Européen à Strasbourg.

I. Service Civique

c. Répartition par commune

90 jeunes du territoire Métropole Nord-Ouest étaient en cours de mission Service Civique en 2024 (dont 51 jeunes qui ont démarré une mission Service Civique en 2024)

Commune	Nombre de jeunes en cours de mission Service Civique	Dont nombre de jeunes qui ont démarré une mission de Service Civique en 2024
La Madeleine	12	7
Lammersart	12	6
Lompret	2	/
Marcq-en-Barœul	13	7
Marquette-lez-Lille	11	7
Pérenchies	8	6
Quesnoy-sur-Deûle	6	3
Saint-André-lez-Lille	14	8
Verlinghem	2	1
Wambrechies	10	6
Total général :	90	51

7) Citoyenneté

I. Citoyenneté

a. La Parole aux Jeunes

b. Lutte systémique contre les discriminations

La Parole aux Jeunes :

24 jeunes ont participé à 4 rencontres permettant de constituer un Comité des usagers, qui a vocation à apporter une réflexion sur l'offre de services de l'association à travers le regard des jeunes (conditions d'accueil : horaires, locaux... ; propositions pour enrichir les services...)

Lutte systémique contre les discriminations :

- Identification d'un Référent Discriminations au sein de l'association (formé par le réseau UNML).
- Organisation de 5 ateliers de sensibilisation auprès des jeunes.
- Elaboration d'un livret à destination des jeunes, des professionnels et des entreprises.
- Sensibilisation des entreprises lors des événements emploi organisés par l'association.

I. Citoyenneté

c. Action « Accompagner autrement »

16 jeunes accompagnés par les Missions Locales de la Métropole Lilloise ont été invités à témoigner le mercredi 17 avril 2024 à Sciences Po Lille. Ils ont partagé leur **expérience** autour d'une **action expérimentale** intitulée « Accompagner autrement », pilotée par la Mission Locale Métropole Nord-Ouest et menée sur le 1^{er} quadrimestre 2024.

Un projet collaboratif et participatif

Cette action, pilotée par la Mission Locale Métropole Nord-Ouest, a mobilisé **8 Missions Locales** de la Métropole Lilloise. Deux jeunes par structure ont été mobilisés pour participer à des **rencontres régulières**, organisées tous les 15 jours **dans des lieux conviviaux**.

L'objectif ? Favoriser l'expression libre et le travail collaboratif autour de plusieurs thématiques :

- L'accueil des jeunes en Mission Locale
- La communication des Missions Locales
- Le Contrat Engagement Jeune (CEJ)
- L'offre de services des Missions Locales
- La reconnaissance et le positionnement du réseau des Missions Locales

Les jeunes ont pu s'exprimer librement et **questionner les organisations et services** proposés par les Missions Locales. Leurs témoignages ont permis de **mettre en lumière** leurs attentes et leurs besoins.

Cette **action expérimentale** a permis aux jeunes de s'impliquer activement dans leur accompagnement et de **contribuer à l'amélioration des services** des Missions Locales.

Ce projet constitue une première étape importante dans la démarche d'amélioration continue des Missions Locales de la Métropole Lilloise. D'autres actions sont d'ores et déjà envisagées pour poursuivre la dynamique engagée.

8) La Mobilité Internationale

I. La Mobilité Internationale

a. Sensibilisation du public

La Mission Locale MNO accompagne les jeunes dans leur projet d'expérience professionnelle et personnelle à l'Étranger (réunions d'information collective présentant les dispositifs existants, entretiens personnalisés pour travailler son projet, partenariats et bourses mobilisables) :

35 ateliers ont été organisés sur la thématique Mobilité Internationale :

- **9 ateliers** « Se sensibiliser, s'informer sur la Mobilité Internationales » - **76 jeunes**
- **2 ateliers** « Présentation du Service Civique International par l'ADICE » - **19 jeunes**
- **9 ateliers** « Mobilité Internationale et Culture » - **116 jeunes**
- **2 ateliers** « SCI / Ambassadeurs de la Mobilité Internationale » - **11 jeunes**
- **2 réunions** d'information « Projet RYSE / Centre Gaia » - **17 jeunes**
- **8 ateliers** « Projet RYSE / Centre Gaia » - **72 jeunes**
- **3 sessions** de formation dans le cadre du « Projet RYSE / Centre Gaia » - **40 jeunes**

83 jeunes ont été accompagnés en individuel à l'issue des ateliers Mobilité Internationale.

Autres actions sur la thématique Mobilité Internationale :

- Forum Cap sur l'International 2024 (à la MDE MNO) : **16 partenaires (exposants)** et **127 visiteurs.**
- Semaine de la Mobilité Internationale 2024 : **170 jeunes.**
- Festival des Solidarités 2024 : **44 jeunes.**

I. La Mobilité Internationale

b. Les départs à l'étranger

17 jeunes accompagnés par la ML MNO sont partis à l'étranger en 2024 :

- 9 en stage « Erasmus + » de 3 mois (Espagne, Irlande, Malte et Portugal) dans le cadre du projet « Let's go pro ».
- 1 en stage « Erasmus + » à Malte avec l'ADICE.
- 2 en Service Civique International au Sénégal et en Côte d'Ivoire dans le cadre du projet « SCI - Ambassadeurs ».
- 1 en Service Civique International en Inde avec l'ONG International Impact.
- 2 en Italie et en Belgique avec l'OFCI - Dispositif : « Échanges de jeunes ».
- 1 au Canada - Dispositif : « Permis Vacances Travail ».
- 1 aux Etats-Unis - Dispositif : « Jeune Fille au Pair ».

9) Les dispositifs d'accompagnement

I. Le Contrat d'Engagement Jeune

a. Descriptif de l'action

12 professionnels affectés à l'action accompagnent les jeunes de façon intensive et personnalisée en construisant avec eux un parcours dynamique, individuel et collectif, combinant expériences de travail, élévation du niveau de connaissances/compétences clefs et suivi social.

Dispositif dédié aux jeunes de 16 à 25 ans révolus qui ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi durable (jusqu'à 29 ans pour les jeunes en situation de handicap) :

- Durée d'accompagnement de 6 à 12 mois.
- 15 à 20 heures d'activités par semaine.
- Allocation pouvant aller jusqu'à 552,29 € / mois.

Les jeunes CEJ bénéficient d'un accompagnement intensif et dense d'une durée de 15/20h par semaine minimum. Les 15/20 heures d'activité comprennent le « face-à-face » en Mission Locale (entretiens, et actions collectives), toutes les actions et prestations réalisées à l'extérieur avec des partenaires, les démarches structurées et finalisées en autonomie, les immersions professionnelles, et toutes les situations correspondant aux solutions structurantes (la formation professionnelle, l'E2C, l'EPIDE, le Service Civique, les contrats aidés et l'IAE).

499 ateliers/activités ont été organisés par la Mission Locale MNO en 2024.

I. Le Contrat d'Engagement Jeune

b. Répartition par commune

1 016 jeunes du territoire MNO ont été accompagnés dans le cadre du dispositif Contrat d'Engagement Jeune (dont 648 jeunes entrés en 2024)

Commune	Nombre de jeunes suivis dans le dispositif CEJ	Dont jeunes entrés en 2024
La Madeleine	159	95
Lammersart	207	142
Lompret	5	/
Marcq-en-Barœul	260	154
Marquette-lez-Lille	102	71
Pérenchies	62	43
Quesnoy-sur-Deûle	59	46
Saint-André-lez-Lille	89	52
Verlinghem	8	4
Wambrechies	65	41
Total général :	1 016	648

I. Le Contrat d'Engagement Jeune

c. Le suivi des jeunes

1 016 jeunes ont bénéficié de 20 929 contacts, soit une moyenne de 21 contacts par jeune

Nature	Nombre de contacts
Entretien (individuel, collectif, atelier)	12 031
Téléphone / SMS	4 831
Email	3 208
Autres (médiation, entretien partenaire, courrier...)	859
Total général :	20 929

I. Le Contrat d'Engagement Jeune

d. Les entrées en mesure

**603 jeunes accompagnés ont bénéficié
de 1 376 mesures professionnelles en 2024**

Type de situation	Nombre de situations après l'entrée dans le dispositif
Emploi	914
Formation	214
Immersion en entreprise	133
Alternance	60
Service Civique	38
Autres (Bénévolat, Mobilité Internationale)	17
Total général :	1376

I. Le Contrat d'Engagement Jeune

e. Les caractéristiques des jeunes entrés en 2024

- **54 % sont des hommes**
- **56 % ont entre 18 et 21 ans**
- **64 % ont un niveau inférieur au BAC**
- **8 % résident dans un Quartier Politique de la Ville (51 jeunes)**

Niveau de qualification (validé)

Supérieur au BAC	BAC	BEP/CAP	Aucun diplôme
52	183	70	343
		Total :	648

II. Le dispositif Handicap

a. Descriptif de l'action

Accompagnement proposé par la ML MNO pour les jeunes en situation de handicap :

reconnaissance TH, aides financières, prestations, projet professionnel, entreprises adaptées, ...

Un **conseiller référent handicap** mène au sein de l'Association des actions régulières et garantit une information continue sur les dispositifs existants.

104 jeunes avec une reconnaissance RQTH ont été accompagnés en 2024 (dont 45 jeunes qui ont suivi un accompagnement renforcé sur cette thématique).

II. Le dispositif Handicap

b. Bilan de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH)

La Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) est un moment crucial dédié à la sensibilisation et à l'action en faveur de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Cette 28^e édition s'est déroulée du 18 au 24 novembre 2024. Cette année, l'association ALPES a pris une nouvelle fois l'initiative de contribuer activement à cet événement en organisant diverses actions visant à sensibiliser et informer sur le handicap, mais également à faciliter l'insertion professionnelle des publics en situation de handicap. 68 jeunes et/ou partenaires ont été mobilisés dans le cadre des actions organisées par l'Association ALPES :

➤ **Le handicap visuel présenté par REMORA :**

Sensibilisation au handicap visuel et simulation de pathologies via des casques de réalité virtuelle.

Bilan : 31 présents (publics, entreprises, Organismes de Formation, institutionnels et partenaires de proximité).

➤ **Handi'Hauts'Lympics :**

Challenge handisport, jobs dating et remise de prix.

Bilan : 6 professionnels présents.

➤ **Présentation du Groupe Malécot - Papillons Blancs de Lille :**

Visite d'un établissement et services d'aide par le travail (ESAT).

Bilan : 7 jeunes et 2 partenaires présents.

➤ **DuoDay :**

Une entreprise / collectivité / association accueille une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire : découverte du métier, participation active, immersion en entreprise. Nos publics ont été orientés vers les structures proposant des offres d'accueil lors du DuoDay.

Bilan : 12 DuoDay ont été concrétisés.

➤ **Le handicap psychique présenté par le Clubhouse :**

Sensibilisation au handicap psychique à travers le témoignage de membres du Clubhouse.

Bilan : 10 jeunes présents.

III. Le Réseau de Parrainage

58 jeunes ont intégré le programme Parrainage en 2024 (au titre de la convention avec l'Etat)

Niveau de qualification

BAC et plus	BEP/CAP	Sans diplôme
23	3	32

Sexe

Homme	Femme
24	34

Commune

La Madeleine	11	Pérenchies	1
Lambersart	9	Quesnoy-sur-Deûle	3
Lompret	1	Saint-André-Lez-Lille	3
Marcq-en-Barœul	22	Verlinghem	2
Marquette-lez-Lille	6	Wambrechies	/

IV. Le coaching

Objectifs de l'action coaching :

Développer la confiance en soi et atteindre ses objectifs pour concrétiser son projet professionnel. Accompagnement proposé en individuel ou en collectif par une professionnelle de la structure (coach certifiée).

Bilan de l'action :

- 86 jeunes ont participé à 11 ateliers « Coaching Confiance en soi, développe ton potentiel ».
- 40 jeunes ont été reçus en coaching individuel.

V. Le dispositif Culture

Afin de favoriser l'accès des jeunes à l'offre culturelle et de loisirs proposée notamment sur la Métropole Européenne de Lille, la Mission Locale MNO organise mensuellement diverses actions.

456 jeunes accompagnés par la Mission Locale MNO ont participé à 37 actions (expositions, projections de films, visites, rencontres d'artistes, ...). Les jeunes ont pu découvrir des univers qu'ils ne connaissaient pas jusqu'alors.

VI. Les autres dispositifs d'accompagnement

Le PPAE :

205 jeunes ont intégré le dispositif PPAE dans le cadre de la convention de coopération entre la Mission Locale MNO et Pôle Emploi.

PACEA :

181 jeunes ont intégré le Parcours Contractualisé vers l'Autonomie.

JSMJ :

27 jeunes du territoire MNO ont été accompagnés dans le cadre du dispositif JSMJ (convention métropolitaine relative à l'accompagnement des Jeunes Sous Main de Justice en milieu fermé sur les sites d'Annoeullin et de Sequedin).

10) La Santé

I. Santé

a. Partenariat et conventions

Partenariat CPAM :

Une convention a été signée entre la ML MNO et la CPAM Lille-Douai pour permettre aux jeunes du territoire MNO de bénéficier de divers services en matière de Santé. Une Déléguée Sociale de la CPAM a reçu en entretien 121 jeunes dans les locaux de l'Association ALPES.

Partenariat Institut Pasteur :

34 jeunes ont réalisé un bilan Santé.

Convention ML MNO / ARS :

100 jeunes ont participé aux actions relevant de la thématique Santé :

- Favoriser les bonnes habitudes alimentaires
- Favoriser la pratique d'une activité physique

I. Santé

b. PAE

Permanence Accueil Ecoute :

Une psychologue clinicienne intervient 4 demi-journées sur l'ensemble des lieux d'accueil de la Mission Locale MNO. La psychologue offre un lieu d'écoute et de soutien aux jeunes qui le souhaitent (sur prescription d'un Conseiller en Insertion Professionnelle) et propose des entretiens afin d'aborder des sujets relevant de thématiques diverses : addiction, conflits avec l'entourage, isolement, problèmes de santé, exclusion ou mal-être, ...

Des groupes de parole sont également proposés : il s'agit d'offrir un espace et des outils permettant de faciliter l'expression, d'impliquer davantage les jeunes dans leur santé, de développer de nouvelles potentialités ainsi que la confiance en soi tout en se libérant du regard de l'autre.

Bilan de l'action :

- Nombre de jeunes accompagnés dans le cadre de la Permanence Accueil Ecoute : 62
- Nombre d'entretiens réalisés : 268
- Nombre d'interventions réalisées dans le cadre de collectifs : 13
 - 11 ateliers « groupe de parole libre »
 - 2 ateliers « Casse ton cliché »
- Soutien et partenariat avec les professionnels :
 - 3 réunions de préparation des publics sur la thématique Mobilité Internationale
 - 7 réunions d'analyse des pratiques à destination des professionnels
 - 2 réunions du réseau des Psychologues intervenant au sein des Missions Locales

11) Actions de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire

I. Historique du Partenariat Missions Locales / Education Nationale

2025

Généralisation du dispositif « Avenir Pro ».

2024

Délibération du 20 octobre 2023 relative au Fonds d'Innovation Jeunes en Métropole - Action ATTA 2024/2025.

2023

Circulaire du 18 juillet 2023 relative à la réforme des Lycées Professionnels.

2020

Décret n° 2020-978 du 5 août 2020 relatif à l'Obligation de Formation des jeunes de seize à dix-huit ans.

2011

Circulaire n°2011-028 du 9 février 2011 relative à la création des Plates-Formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD).

II. Les Actions de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire

a. Les Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs

Les Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs sont un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes, mis en place en 2011.

- Objectif : apporter une réponse personnalisée à chaque jeune âgé de 16 ans et plus, scolarisé l'année précédente, ayant interrompu sa formation et sorti du système éducatif avant l'obtention du diplôme visé de niveau IV ou V (CAP, BEP et BAC). En d'autres termes, tous les jeunes ayant quitté le système scolaire sans valider aucun diplôme.
- Quelles sont les missions des PSAD ?
 - Recenser les jeunes concernés par une interruption de parcours de formation.
 - Reprendre contact avec eux et leur proposer le panel des solutions de formation ou d'insertion existant les préparant à entrer dans la vie active (en mobilisant notamment l'offre de services proposée par les Missions Locales).
 - Renforcer les coopérations entre les différents réseaux de formation initiale et d'insertion.
- Le pilotage des PSAD est assuré par les CIO jusqu'en 2020.

II. Les Actions de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire

b. L'Obligation de Formation

L'Obligation de Formation est un levier essentiel pour lutter contre le décrochage scolaire et faciliter l'accès des jeunes mineurs à l'emploi et à la formation. Cette mesure propose des solutions aux jeunes mineurs qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation, ou qui sont sortis du système scolaire sans qualification.

- Le décret paru le 05 août 2020 impose aux jeunes décrocheurs scolaires âgés de 16-17 ans révolus de justifier d'une situation professionnelle (Emploi, Formation, Alternance, Service Civique, dispositifs de la 2^{ème} chance) ou à défaut d'être accompagnés par la Mission Locale dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement renforcé. Les Missions Locales sont chargées de contrôler le respect de l'Obligation de Formation. Le premier contact initié par la PSAD avec les jeunes décrocheurs scolaires repose sur une proposition de retour en formation initiale.
- Le co-pilotage de la PSAD renouvelée est assuré depuis 2020 par les Missions Locales et les CIO.
- Le contrôle du respect de l'Obligation de Formation est confié aux Missions Locales.
- Tout jeune relevant de l'Obligation de Formation est convoqué à un premier entretien en présence de son Représentant Légal par la Conseillère Référente Obligation de Formation de la Mission Locale MNO. En cas d'absence à ce 1^{er} entretien, une seconde convocation est transmise au jeune par la ML MNO. Les partenaires de proximité peuvent également être associés afin de mobiliser les jeunes et/ou les familles dans le cadre de cette démarche. Si à la suite de ces convocations, le respect de l'Obligation ne peut être constaté, la ML MNO informe par écrit le Président du Conseil Départemental de la situation du jeune concerné (délai de 2 mois suivant la convocation).

II. Les Actions de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire

c. La réforme des Lycées Professionnels

Depuis le mois de septembre 2023, les Missions Locales interviennent au sein des Lycées Professionnels dans le cadre d'actions de prévention ou de lutte contre le décrochage scolaire (Parcours Ambition Emploi et Tous Droits Ouverts) :

Parcours Ambition Emploi :

- Le parcours Ambition Emploi vise à sécuriser l'accès à l'emploi ou à une poursuite d'études pour tous les élèves NEET venant d'achever leur cycle de formation au Lycée Professionnel (diplôme obtenu ou non obtenu). Tous les élèves, qu'ils aient échoué à l'examen ou obtenu leur diplôme à la dernière session, et dès lors qu'ils n'ont accepté aucune proposition d'admission dans Parcoursup, sont contactés par le chef d'établissement. Lors de ce contact, un entretien d'information concernant « Parcours Ambition Emploi » leur est proposé.
- Les élèves volontaires bénéficient d'un accompagnement (durée maximale de 4 mois) mené conjointement par un professeur référent nommé au sein de l'établissement et un Conseiller Référent de la Mission Locale. Les élèves :
 - Sont inscrits dans leur établissement et conservent leur statut d'élève de Lycée Professionnel pendant 4 mois maximum.
 - Bénéficient de tous les droits afférents à la qualité d'élève : bourses, accès à la demi-pension ou l'internat, gratification lors des PFMP.
 - Peuvent accéder à un appui à la recherche d'un emploi ou d'un contrat en Alternance ; un accompagnement vers une formation complémentaire ; des ateliers animés par la Mission Locale ; d'aides en fonction des besoins (santé, mobilité, ...) ; des cours professionnels ou généraux ; des stages en entreprise ; des visites en entreprise.

II. Les Actions de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire

d. La réforme des Lycées Professionnels (suite)

Tous Droits Ouverts :

- Le dispositif « Tous droits ouverts » (TDO) vise à prévenir le décrochage des jeunes de 16 à 18 ans. Il s'agit de proposer très tôt une palette de solutions proposées conjointement par les Missions Locales et l'Education Nationale (actions de découvertes des métiers, ateliers spécifiques, stages, coaching, , ...).
- Ce dispositif vise à offrir une solution personnalisée aux élèves en risque de décrochage pour lesquels les solutions internes à l'Education Nationale ne répondent pas à elles seules à leurs besoins. Les élèves doivent pouvoir expérimenter des parcours différents afin de prendre le recul nécessaire pour donner un sens à leur projet de formation, se projeter dans un parcours vers la qualification tout en conservant la possibilité de réinvestir leur parcours initial de formation.
- Durant toute la durée du parcours, l'élève conserve tous les droits et toutes les aides dont il bénéficie en sa qualité d'élève. La durée du parcours TDO est limitée à 4 mois au titre d'une même année scolaire.

II. Les Actions de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire

e. Le Fonds d'Innovation Jeunes en Métropole

Le Fonds d'Innovation Jeunes en Métropole - Projet « Accroche-Toi à Ton Avenir » (ATTA) 2024/2025 :

- Action de lutte et de prévention du décrochage scolaire mise en œuvre par les 9 Missions Locales de la Métropole Européenne de Lille dans le cadre de la stratégie #Jeunes en Métropole 2.0 (#JeM2.0) délibérée le 20 octobre 2023.
- Public ciblé :
 - Jeunes âgés entre 16 et 25 ans. Décrocheurs ou en voie de décrochage de l'Education Nationale (principalement des filières professionnelles), de l'Université de Lille et de l'apprentissage.
- Organisation d'actions par les Missions Locales sur l'ensemble de l'écosystème lié à la formation au sein :
 - Des CFA et des Organismes de Formation dans le cadre du décrochage scolaire des apprentis.
 - De l'Université de Lille dans le cadre du décrochage universitaire.
 - Des Lycées Professionnels dans le cadre du décrochage des lycéens.

II. Les Actions de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire

f. Le dispositif Avenir Pro

- Proposer aux élèves en dernière année de leur formation en Lycée Professionnel (CAP et Bac Pro), en amont de la fin de leur formation jusqu'à leur entrée sur le marché du travail, un accompagnement personnalisé pour :
 - Comprendre le marché du travail et les attentes des employeurs.
 - Identifier leurs atouts et leurs besoins.
 - Connaître les outils et services à leur disposition pour mener leurs démarches.
 - Mettre en œuvre des actions efficaces pour concrétiser leur projet professionnel.
- Objectif : anticiper l'entrée sur le marché du travail des jeunes en Lycée Professionnel.
- Animation par les Missions Locales de trois cycles de trois ateliers pour des élèves en dernière année de leur formation en Lycée Professionnel (CAP et Bac Pro), dont l'objectif n'est pas de continuer leurs études, mais de s'engager dans la vie professionnelle :
 - Atelier 1 - Faire le point sur mes compétences.
 - Atelier 2 - Organiser efficacement ma recherche d'emploi.
 - Atelier 3 - Convaincre en entretien d'embauche.
- Les élèves sont contactés par la Mission Locale à la fin de leur année scolaire pour connaître leur situation. Un accompagnement est alors proposé aux jeunes sans solution pour favoriser leur insertion professionnelle.

II. Les Actions de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire

g. Bilan des actions menées

Obligation de Formation :

- 205 jeunes mineurs ont été accompagnés par la ML MNO.
- 100 % de jeunes mineurs sont en règle avec le respect de l'Obligation de Formation (205 jeunes).
- 74 % des jeunes relevant de l'Obligation de Formation (151/205) sont en situation professionnelle au 31/12/2024.

Réforme des Lycées Professionnels :

- Année scolaire 2023/2024 : 10 jeunes
 - Dispositif PAE : 10 (dont 1 jeune du territoire MNO et 9 jeunes orientés par la ML MNO vers une autre ML de la Métropole).
- Année scolaire 2024/2025 (bilan intermédiaire) : 13 jeunes
 - Dispositif PAE : 6 (dont 3 jeunes du territoire MNO et 3 jeunes orientés par la ML MNO vers une autre ML de la Métropole).
 - Dispositif TDO : 7 (dont 3 jeunes du territoire MNO et 4 jeunes orientés par la ML MNO vers une autre ML de la Métropole).

Avenir Pro (action mise en œuvre au Lycée Professionnel Alfred Mongy de Marcq-en-Barœul) :

- 6 sessions ont été organisées sur la période du 16 avril au 02 juillet (3 ateliers) :
 - Atelier 1 « Faire le point sur mes compétences » : 3 sessions
 - Atelier 2 « Organiser efficacement ma recherche d'emploi » : 2 sessions
 - Atelier 3 « Convaincre en entretien d'embauche » : 1 session
- Nombre total de participants aux ateliers : 34 lycéens.
- Ressources humaines mobilisées : 1 Chargée de Projet Formation et Obligation de Formation et 1 Conseiller Emploi & Numérique.

12) Les aides financières

I. L'allocation PACEA

128 jeunes du territoire MNO ont bénéficié de **52 069 €** d'allocations PACEA.

Commune	Nombre de jeunes	Montant
La Madeleine	34	10 334 €
Lambersart	34	22 719 €
Lompret	/	/
Marcq-en-Barœul	25	7 054 €
Marquette-lez-Lille	8	3 284 €
Pérenchies	6	2 920 €
Quesnoy-sur-Deûle	6	1 658 €
Saint-André-lez-Lille	10	1 930 €
Verlinghem	/	/
Wambrechies	5	2 170 €
Total :	128	52 069 €

II. Contrat d'Engagement Jeune

947 jeunes ont bénéficié de **1 835 249 €** d'allocations CEJ.

Commune	Nombre de jeunes	Montant
La Madeleine	145	307 143 €
Lambersart	197	408 153 €
Lompret	4	4 062 €
Marcq-en-Barœul	244	480 738 €
Marquette-lez-Lille	94	170 086 €
Pérenchies	58	103 335 €
Quesnoy-sur-Deûle	58	113 567 €
Saint-André-Lez-Lille	82	145 392 €
Verlinghem	8	10 183 €
Wambrechies	57	92 590 €
Total :	947	1 835 249 €

III. Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole

a. Gestion et animation du FAJM

Depuis le 1^{er} juillet 2017, la MEL assure la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole (hors FDAJ Permis qui relève toujours de la compétence du Conseil Départemental).

La Mission Locale MNO :

Tous les dossiers Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole élaborés pour des jeunes qui résident sur le territoire MNO sont transmis à la Mission Locale Métropole Nord-Ouest qui assure le secrétariat du dispositif :

- Appui technique auprès des Conseillers de la Mission Locale et des Partenaires.
- Communication du dispositif sur le territoire.
- Vérification de l'éligibilité du jeune (règlement FAJeM).
- Vérification des justificatifs.
- Calcul de la moyenne économique.
- Analyse du dossier (problématiques sociales, contenu pédagogique, ...).
- Vérification du suivi ML pour les dossiers constitués par les partenaires.
- Elaboration de la note d'opportunité.
- Transmission du dossier complet à la MEL.
- Préparation des dossiers et participation aux commissions techniques.
- Echanges avec la MEL sur les dossiers en cours de traitement.
- Saisie des décisions dans l'application I-MILO et réalisation de bilans.

Le CCAS de Lambersart :

Lorsque le jeune ne dispose pas de compte bancaire, la régie est assurée par le CCAS de Lambersart (19 avenue Georges Clémenceau) pour l'ensemble des jeunes du territoire MNO.

III. Le Fonds d'Aide aux Jeunes Métropolitain

b. Montant de l'allocation par commune

90 jeunes du territoire MNO ont bénéficié de **34 200 €** dans le cadre du FAJeM (128 dossiers étudiés par la ML MNO).

Commune	Nombre de jeunes	Montant
La Madeleine	16	5 999 €
Lambersart	36	14 175 €
Lompret	/	/
Marcq-en-Barœul	9	2 837 €
Marquette-lez-Lille	8	2 420 €
Pérenchies	7	3 290 €
Quesnoy-sur-Deûle	2	540 €
Saint-André-lez-Lille	6	2 219 €
Verlinghem	1	200 €
Wambrechies	5	2 520 €
Total :	90	34 200 €

IV. Le Dispositif Mobilité MDE

Diverses aides ont été octroyées aux jeunes du territoire dans le cadre du dispositif Mobilité pour favoriser les déplacements, en France ou à l'Étranger.

Commune	Nombre de dossiers	Montant
La Madeleine	11	321 €
Lambersart	42	1 230 €
Lompret	/	/
Marcq-en-Barœul	4	77 €
Marquette-lez-Lille	14	381 €
Pérenchies	7	225 €
Quesnoy-sur-Deûle	11	386 €
Saint-André-lez-Lille	10	267 €
Verlinghem	3	83 €
Wambrechies	7	198 €
Total :	109	3 168 €

V. Fonds ML

a. Aides indirectes

7 517,71 € ont été alloués au titre du Fonds ML (dont financement de 15 formations individuelles).

Commune	Nombre de jeunes	Montant
La Madeleine	2	575 €
Lambersart	1	900 €
Lompret	1	400 €
Marcq-en-Barœul	1	400 €
Marquette-lez-Lille	3	917 €
Pérenchies	2	1 241,43 €
Quesnoy-sur-Deûle	2	1 162,73 €
Saint-André-lez-Lille	2	642,55 €
Verlinghem	/	/
Wambrechies	3	1 279 €
Total :	17	7 517,71 €

V. Fonds ML

b. Aides directes

10 028,80 € ont été alloués aux jeunes dans le cadre de l'octroi de Chèques de Services (notamment au démarrage de la phase collective CEJ).

Commune	Nombre de jeunes	Montant
La Madeleine	14	1 750 €
Lambersart	34	3 920 €
Lompret	/	/
Marcq-en-Barœul	9	1 330 €
Marquette-lez-Lille	5	350 €
Pérenchies	6	550 €
Quesnoy-sur-Deûle	4	600 €
Saint-André-Lez-Lille	4	600 €
Verlinghem	2	200 €
Wambrechies	7	700 €
Total :	85	10 028,80 € (dont 28,80 € de frais de gestion)



13) Labellisation

I. La labellisation

L'Union Nationale des Missions Locales (UNML), les 15 Associations Régionales (ARML) et les 437 Missions Locales de France sont engagées dans un **processus de labellisation** formalisant une démarche d'amélioration continue répondant aux attentes des jeunes, des entreprises, mais aussi des partenaires opérationnels et institutionnels.

Le **mercredi 19 juin 2024**, la ML MNO a accueilli dans ses locaux un binôme d'auditeurs (Afnor et réseau des Missions Locales) chargé de procéder à l'audit. La ML a été évaluée sur 35 critères répartis en 5 grandes thématiques : la Gouvernance, le positionnement et les valeurs de la ML, l'ancrage territorial et partenarial, l'offre de services, ainsi que le management et le pilotage de l'activité. Les salariés et plusieurs administrateurs ont participé à cette journée d'audit.

Le **jeudi 4 juillet 2024** à Paris, la Commission nationale de labellisation a décerné le label à la ML MNO, qui a validé la totalité des 35 critères. Chaque critère était noté de 1 à 4. La ML MNO a obtenu 22 fois la note de 4 et 13 fois la note de 3, soit 127/140 (moyenne de 3,63/4, soit 18,14/20). Cette distinction, décernée par l'Afnor, récompense 42 ans d'expertise au service de la jeunesse et des entreprises du territoire MNO.

Pour l'obtention de ce label, la ML MNO a dû mener un travail de fond qui a inclus l'ensemble de ses membres, qu'il s'agisse des administrateurs ou des équipes.